



16ème législature

Question N° : 6722	De Mme Christine Loir (Rassemblement National - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement secondaire	Tête d'analyse > Demande précision mesures collège cours de technologie	Analyse > Demande précision mesures collège cours de technologie.
Question publiée au JO le : 28/03/2023 Réponse publiée au JO le : 23/05/2023 page : 4655		

Texte de la question

Mme Christine Loir interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse concernant les annonces du Gouvernement à propos des cours de technologie au collège. En effet, celles-ci prévoient la suppression des cours de technologie pour les élèves de sixième. Si le Rassemblement National et Mme la députée sont favorables au renforcement des acquis de base en mathématiques et français, la suppression pure et simple d'une discipline doit être encadrée. Le problème étant donc le flou sur la revalorisation de cette discipline sur les niveaux supérieurs. L'annonce a été plus ou moins faite, sans réel plan précis. À ce titre, de nombreux professeurs de technologie s'inquiètent et aimeraient être informés de leur avenir. La technologie comme discipline, bien que très longtemps mal utilisée, doit être valorisée afin d'accompagner les élèves dans une découverte du travail manuel et technologique ainsi que dans tout ce qui concerne l'ingénierie et la bureautique. Elle peut être utilisée comme un outil puissant pour l'orientation des jeunes et la valorisation de filières professionnelles et technologiques qui sont confrontées à un réel problème de manque d'attractivité. Elle lui demande donc s'il peut éclaircir les annonces faites par le Gouvernement et si la réforme n'est pas encore construite solidement, s'il compte prendre en compte ses suggestions.

Texte de la réponse

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6e doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. Ainsi à la rentrée 2023, tous les élèves entrant en classe de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques et d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif « Devoirs faits », avec la volonté de ne pas allonger les 26 heures de classe des élèves. En février 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a lancé des concertations auprès des partenaires sociaux, sur la nouvelle classe de 6e. Une consultation nationale sur le projet de programme de sciences et technologie au cycle 3 est engagée depuis le 14 avril 2023 afin d'associer les personnels au processus d'élaboration des nouveaux programmes en tenant compte de la réduction horaire en 6e. Enfin, l'enseignement de la technologie n'est pas supprimé au collège. Au contraire, il s'agit de faire en sorte que cette discipline soit revalorisée en permettant la transmission et l'approfondissement de savoirs robustes. A cette fin, le 7 avril 2023, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse a saisi le conseil supérieur des programmes pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e. Cette saisine vise qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la



technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique, pour les sciences de l'ingénieur, pour la voie professionnelle y compris dans l'équilibre entre filles et garçons. Le programme de technologie renouvelé au cycle 4 sera ainsi mieux ancré dans un environnement numérique et technologique en forte évolution, développera chez les élèves la maîtrise de compétences manuelles et techniques, contribuera au projet de formation de tous les élèves et participera pleinement aux compétences du XXIe siècle que chaque collégien doit acquérir.